



**PROCES VERBAL du CONSEIL
MUNICIPAL du JEUDI 18 JANVIER 2024**

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
M. DEPRET Geoffray, Adjoint
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mmes ROOSE Annabelle, WEMAUX-LEPINE Ingrid, Conseillères municipales
MM. DENICOURT BOULANGER Christian, GARNIER Jean-Grégoire, GILOT Christophe,
LOUMIKOU Jean, Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

Mme VERRIERE Véronique, Adjointe a donné pouvoir à M. FROIDEVAUX Philippe
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe a donné pouvoir à Mme FOYART Khristine
Mme WEMAUX Monique, Déléguée a donné pouvoir à Mme WEMAUX-LEPINE Ingrid
M. DUFETRE Alain, Conseiller a donné pouvoir à Mme ROOSE Annabelle
M. BINCTIN Patrick, Conseiller a donné pouvoir à M. DENICOURT BOULANGER Christian

Absentes :

Mme DESSEAUX Christel
Mme GUAY Ana

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

Monsieur BRIGHTON Hervé est nommé secrétaire de séance.

Madame FOYART commente le volet « Informations générales ».

Date de la prochaine réunion

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 février 2024.

Dates à retenir

Galette des Cheveux Blancs : vendredi 19 janvier
Banquet des Cheveux Blancs : samedi 23 mars

Validation du PV du précédent conseil municipal

Monsieur FROIDEVAUX demande si le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 suscite des remarques et observations particulières. Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.

Madame FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

- Non-exercice du droit de préemption

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
-96 route de Les Ageux	Les Hayettes-Ouest	AI 157
- Le Marais de Rieux	Le Marais de Rieux	AK 226

- Affaires générales

Cimetière	Durée	Montant
2 concessions	50 ans	600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

I. FINANCES

1-1. Dossiers demande de subvention

Madame FOYART présente les dossiers oralement.
Voir tableau des subventions en annexe 1.

Au vu de ce rapport oral, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à déposer des dossiers pour chacun des projets et selon leur type auprès du Conseil départemental, la Préfecture (DETR) et la CCPOH (fonds de concours).

1-2. Régie d'avances Carte Bancaire de menues dépenses

La facture du fournisseur MONDOVINO a été payée par Carte Bancaire sur la régie d'avances.

Un mandat pour régularisation du compte de DFT a été émis par la commune et rejeté par la trésorerie, le motif étant que l'acte de constitution de cette régie ne fait pas référence à cette dépense qui concerne le compte « fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à reprendre un arrêté d'acte constitutif de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses par carte bancaire en incluant les fêtes et cérémonies à la liste existante.

1-3. Demande de participation financière

La mairie de Creil nous informe d'une demande d'aide financière concernant un enfant demeurant sur Brenouille scolarisé à l'école élémentaire Montaigne de Creil en CM2 pour un séjour en classe de découverte qui se déroulera du 22 janvier au 4 février 2024 à Araches (74).

Le montant du séjour appliqué à la famille au tarif extérieur est de 1 127€.

Pour permettre aux membres du Conseil de statuer sur cette demande il vous est précisé que la participation communale pour le prochain séjour des enfants de CM2 de notre école primaire est de 392€.

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 3 abstentions : Patrick BINCTIN, Christian DENICOURT BOULANGER, Jean-Grégoire GARNIER) autorise Madame le Maire a participé au financement du voyage scolaire pour un montant de 392€.

II. RESSOURCES HUMAINES

2-1. Régime Indemnitaire catégorie B

Pour faire suite à la création du poste de rédacteur territorial au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de compléter le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'ajout de la catégorie B du grade de rédacteur.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadres d'emplois	Corps d'Équivalence	Groupes de fonction	ISFE plafonds annuels	CIA plafonds annuels	Plafond global annuel
			Sans logement à titre gratuit		
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'État (services déconcentrés)	Groupe 1	17 480 €	2 380 €	19 860 €
		Groupe 2	16 015 €	2 185 €	18 200 €
		Groupe 3	14 650 €	1 995 €	16 645 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, se prononce favorable sur l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2024 d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents de catégorie B du grade de rédacteur.

III. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance
Hervé BRIGHTON



Liberté Egalité Fraternité
PV du 18 Janvier 2024

La présidente de séance
Christine FOYART



Page 3 sur 4

ANNEXE 1 : Tableau des Subventions

Objet	Prix HT	CD60	DETR	DRAC	Fonds concours	Autres	reste à charge	TVA
1 Tondeuse frontale Devis en cours UGAP-40000HT min	40 000 €				10 000 €		30 000 €	8 000 €
2 Eglise : remplacement des horloges Devis BODET	20 247 €	30% = 6 074€		20% = 4 049€		Loisieur= 1 500€	8 624 €	4 049 €
3 Bibliothèque : logiciel ORPHEE 2775HT + ordi 557,50HT	3 332 €	34% = 1 133€					2 199 €	667 €
4 Sanitaires dojo	12 000 €	34% = 4 080€			3 960 €		3 960 €	2 400 €
5 Mise aux normes école porte 8199HT+sanitaires 15000max	23 199 €	34% = 7 887€	45% = 10 439€				4 873 €	4 639 €
6 Balavoine Extension 50000HTmax	50 000 €	34% = 17 000€			10 000 €		23 000 €	10 000 €

TOTAL 148 778 €

72 656 € 29 756 €